



De plus amples informations aux adresses suivantes :



Fédération Suisse de Tourisme Pédestre FSTP  
031 370 10 20 • [info@swisshiking.ch](mailto:info@swisshiking.ch)  
[www.swisshiking.ch](http://www.swisshiking.ch)



Service de prévention des accidents  
dans l'agriculture (SPAA)  
062 739 50 40 • [bul@bul.ch](mailto:bul@bul.ch)  
[www.bul.ch](http://www.bul.ch)



Union suisse des paysans USP  
056 462 51 11 • [info@sbv-usp.ch](mailto:info@sbv-usp.ch)  
[www.landwirtschaft.ch](http://www.landwirtschaft.ch)



Association suisse des détenteurs de vaches  
nourrices et de vaches mères ASVNM  
056 462 54 05 • [info@svamh.ch](mailto:info@svamh.ch)  
[www.svamh.ch](http://www.svamh.ch)



Les chiens de troupeau protègent les  
brebis et les chèvres des prédateurs.  
[www.herdenschutzschweiz.ch](http://www.herdenschutzschweiz.ch)

# PRUDENCE



## En traversant les pâturages

Des changements dans les habitudes d'élevage et des dispositions de protection renforcées font que l'on rencontre de plus en plus d'animaux en liberté, et même des taureaux, sur les pâturages traversés par les chemins de randonnée pédestre. L'instinct grégaire et protecteur de la vache mère, qui est par ailleurs souhaité, est particulièrement marqué. Les randonneurs qui n'en sont pas conscients peuvent déclencher des situations dangereuses. Respectez les règles suivantes pour traverser les pâturages sans danger.

### Impressum

Texte: Evelyne Zaugg, Fédération Suisse de Tourisme Pédestre, Berne; Conception: Bruckert/Wüthrich, Olten;  
Illustrations: Ernst Feurer (EFEU), Biel-Benken; Impression: Benteli Hallwag, Wabern; juin 2006

# Veillez respecter les règles suivantes pour traverser les pâturages sans danger:

Ne pas quitter les chemins de randonnée sur les pâturages



Tenir les chiens en laisse et ne les lâcher qu'en cas de nécessité



Passer tranquillement et discrètement à bonne distance des animaux (20 à 50 m)



Ne pas effrayer les animaux ni les regarder directement dans les yeux



Laisser les animaux en paix et ne pas les toucher. Ne jamais caresser les veaux



Observer les attitudes menaçantes des animaux: baisser la tête, gratter le sol, mugir



Lorsque les animaux s'approchent, rester calme, ne pas tourner le dos et quitter lentement le pâturage



Ne pas agiter de bâton. Donner un coup précis sur le museau du bœuf en cas de nécessité absolue

